

## état des lieux de sortie payant ou gratuit ?

## Par lologar, le 30/05/2011 à 15:34

Bonjour,

Nous devons prochainement effectuer un état des lieux avec l'agence qui nous loue l'appartement et apprenons qu'elle veut nous le facturer 100 euros.

En relisant le contrat que nous avons signé, il apparaît que dans les conditions générales "cet état des lieux sera facturé conformément au tarif d'honoraires en vigueur appliqué par celle-ci".

Sommes-nous alors en mesure de ne pas payer cet état des lieux ? Merci